



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Séance du 16 octobre 2020

Biens Culturels et patrimoine mondial. L'exemple de l'Afrique

La coopération internationale en matière patrimoniale : acquis et perspectives

Caroline Gaultier-Kurhan, Chargée de mission pour les musées et patrimoines africains, Département des affaires européennes et internationales, Direction générale des patrimoines, Ministère français de la culture

La coopération internationale en matière patrimoniale doit être basée sur des idées simples :

- avoir des interlocuteurs de qualité qui possèdent les connaissances nécessaires pour établir un dialogue constructif d'où l'importance de la formation ;
- ne pas importer des savoirs faire du Nord au Sud sans s'assurer auprès des partenaires africains qu'ils ont bien évalué la pertinence des propositions ou qu'ils préfèrent trouver des solutions locales plus adaptées à leur demande initiale ;
- savoir innover en permanence de nouvelles formes de coopération.

Le problème de la formation des professionnels africains a été et demeure un enjeu. Dans les années 1990, il existait le centre de Niamey au Niger et le centre de Jos au Nigéria ainsi que le CRAC de Lomé au Togo. Les deux premiers centres ont vite disparu pour être remplacés par le Département patrimoine culturel de l'Université Senghor à Alexandrie en 1992 et l'Ecole du patrimoine africain (EPA) à Porto Novo au Bénin. L'EPA est en cours de restructuration.

En 2011, la Direction générale du patrimoine (Département des affaires européennes et internationales) du Ministère de la Culture en partenariat avec l'université d'Abomey-Calavi au Bénin met en place un Master Patrimoine culturel dont 98% des enseignants sont d'anciens étudiants de l'Université Senghor de l'Ouest africain. Cette formation a permis entre autres de former le premier spécialiste de la lutte contre le trafic illicite et la sûreté dans les musées : un commandant de police béninois.



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Il convient toutefois de noter que tous les professionnels ayant bénéficié de ces formations ne sont pas forcément employés dans leur pays d'origine entraînant un déficit d'expertise et de compétence.

Importer des modèles au Sud sans prendre en compte les réalités locales peut conduire à faire des propositions inadaptées comme en témoigne la construction récente de deux musées : le Musée des Civilisations noires à Dakar dont le parcours muséographique est très difficile à construire dans un édifice trop vaste et le Musée national du Tchad qui n'a pas pris en compte les conditions climatiques du pays.

On pourrait également prendre l'exemple du droit patrimonial souvent calqué sur les législations en la matière du Nord. De plus en plus les textes régissant le patrimoine sont révisés ou remplacés par de nouveaux textes prenant en compte la perception des populations locales sur leur patrimoine et sur le meilleur moyen de le protéger en coordination avec les autorités nationales. Cette démarche est encouragée par exemple au Burkina Faso. A partir des premiers résultats, l'expérience pourra être reconduite dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

L'innovation doit être présente dans tous les champs patrimoniaux.

Ainsi dans celui de la formation, la direction générale des patrimoines (département des affaires européennes et internationales) du ministère de la Culture propose depuis une formation continue à distance pour les pays principalement francophones. Actuellement 16 modules de 12 à 14 leçons de 45 minutes sont disponibles embrassant tous les aspects du patrimoine et regroupant un peu plus de 2000 apprenants.

L'emploi des langues locales doit être encouragé. Pour donner le maximum de lisibilité au programme de fouilles dans les massifs du Lovo en République démocratique du Congo, une exposition itinérante a été réalisée avec des panneaux en lingala. Ce qui constitue une grande première.

Introduire plus de patrimoine immatériel dans les musées est également possible surtout dans le domaine des musiques traditionnelles. Un programme de copie des archives sonores du Burkina Faso a été réalisé pour le musée de la musique de Ouagadougou. Un programme similaire est en cours concernant la musique des pygmées Akka pour la réouverture du musée Boganda à Bangui.

Le recensement des monuments du Nord-Mali sous forme d'un « passeport », document modeste au premier abord, distribué aux militaires français en opération, a permis de sauver de la destruction le patrimoine de



Académie des Sciences d'Outre-Mer

cette région. Il a été réalisé par CRATerre-ENSAG avec le soutien du ministère français de la Culture.

La coopération peut recouvrir de multiples aspects et synergies. On doit le souligner au niveau des sites inscrits au patrimoine mondial, des coopérations Nord-Sud. Ainsi la ville d'Albi coopère avec la ville d'Abomey pour une meilleure conservation des palais royaux. Tous les ans, une nouvelle action est entreprise.

De nombreux musées en France à Lyon, Bordeaux, Angoulême, Le Havre apportent leur soutien à des musées du Sud.

En dehors des actions du Ministère de la Culture, il faut souligner le rôle du Ministère des Affaires étrangères qui grâce à des FSPI (Fonds de solidarité prioritaire et innovante) monte des programmes dont un des derniers est celui en faveur de la réhabilitation du musée Boganda à Bangui. On se doit également de mentionner le rôle de la délégation au patrimoine de l'armée de Terre (DELPAT) du Ministère des Armées qui intervient lors de la préparation d'un engagement militaire pour éviter des destructions liées à leur intervention. Ainsi des officiers qui ont reçu la formation de conservateurs ont été affectés dans la force Barkhane. Ce dispositif a été particulièrement efficace au Nord-Mali mais également sur d'autres théâtres d'intervention comme en Centrafrique.

Pour terminer, il existe une coopération d'urgence suite à des phénomènes naturels comme le tremblement de terre à Haïti en 2010 ou à des conflits armés. La France a toujours su grâce à tous les acteurs précédemment cités répondre aux demandes d'intervention. Un des exemples les plus significatifs a été le Mali. Suite à la visite du Président Hollande à Tombouctou le 11 janvier 2013, un plan d'actions a été proposé et piloté principalement par la Direction générale des patrimoines (Département des affaires européennes et internationales) pour la restauration et la réhabilitation des monuments détruits du Nord Mali en coopération avec l'UNESCO.